



Brignais, le lundi 28 avril 2014

COMITE SYNDICAL
du vendredi 25 avril 2014 à 18 h
COMPTE RENDU

Membres présents :

Titulaires : Paul MINSSIEUX, Jean-François PERRAUD, Daniel CHAVASSIEUX, Brigitte D'ANIELLO-ROSA, Xavier ODO, Bernard SERVANIN, Jean BUFFENOIR, Jean-Louis GERGAUD, Loïc BIOT, Danièle BLONDEAU, Christian FROMONT, Gérard FAURAT, Pierre GONON, Michel BONNARD, Maurice OLAGNIER, Vincent PASQUIER, Gérard GRANGE, Patrick CAMBIE, Christophe IMBERT, Charles JULLIAN, Gérard GRANADOS.

Titulaire ayant donné pouvoir : /

Suppléants participant au vote : Maurice GUERRIERI, Bernard GUEDON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY.

Membres absents ou excusés :

Christian BEFFY, Paul ROCHEFORT, Christiane BESSON, Michel MONNET, Roger VIVERT, Alain BADOIL, Bernard DUSSURGEY, Alain GERON, Françoise TRIBOLLET, Corinne CAILLET, Jean-François GAGNEUR, Magali LANGLOIS, Marie-Christine LASSALLE, Jacques SAMAT, Christèle CROZIER, Guy HERVIER, Marc LAURENT, Cécile JOMAND, Magali FAUBEL, Christian RULLIAT.

Techniciens présents :

Stéphanie SPACAGNA, Christelle FARGEAS, Sébastien LAURENT, Geneviève AUDUREAU.

Techniciens excusés :

Marie-Thérèse MORAND, Receveur Syndical.
 Frédéric MARGOTAT, Rémi MOIRET, Frédéric AUGIER.

Technicien absent : /**Ordre du jour :**

- Tour de table : présentation des délégués,
- Election du Président,
- Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du bureau,
- Election des Vice-Présidents et autres membres du bureau,
- Adoption du compte-rendu du comité syndical du 17 février 2014,
- Délégations de l'organe délibérant au Président,
- Vote sur la fixation des indemnités de fonction perçues par le Président et les Vice-Présidents recevant délégation du Président,
- Election des membres de la commission d'appel d'offres,
- Constitution des commissions,
- Désignation d'un délégué représentant les élus au C.N.A.S.,
- Questions diverses...

M. Minssieux accueille les participants et en particulier les nouveaux délégués.

Il précise que ce syndicat a été créé en 1976 par M. Thiers et qu'il en est le Président depuis 2006. Ce syndicat est un peu particulier car il n'a rien à vendre (contrairement, par exemple, à des syndicats d'assainissement qui traitent des m³ d'eaux usées, ou d'eau potable qui vendent des m³ d'eau) et les recettes proviennent de la contribution des 27 communes adhérentes, selon leur nombre d'habitants.

Le bassin versant du Garon (BVG) s'étend sur 206 km² et compte 65 000 habitants. Les principales missions du SMAGGA sont l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines, avec la préservation de la nappe

phrétique du Garon, la maîtrise des risques d'inondation, la préservation et la mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques du territoire.

Tout cela représente d'importants investissements qui exigent une solidarité entre les communes de l'amont et de l'aval et un accord de tous les élus pour remplir les missions qui lui sont confiées. De plus, le SMAGGA propose un programme d'Education au Développement Durable (EDD) à destination des enfants des écoles primaires du bassin versant du Garon.

Sur proposition de M. Minssieux, un tour de table est réalisé permettant à chaque participant de se présenter. Puis M. Minssieux présente les permanents du SMAGGA présents à ce comité : Mme Spacagna, Directrice, Mme Fargeas, responsable des finances, M. Laurent, chargé de communication et Mme Audureau, secrétaire.

Le quorum étant atteint, il propose de commencer la réunion.

Déroulement du comité distribué en séance et envoyé aux absents.

M. Minssieux fait l'appel des délégués et déclare installé l'ensemble des conseillers municipaux désignés ci-avant dans leurs fonctions de délégués syndicaux. En tant que doyen d'âge, M. Minssieux garde la présidence de la séance. Le Comité syndical choisit pour secrétaire M. Christophe IMBERT, et pour assesseurs Mme Danièle BLONDEAU et M. Patrick CAMBIE.

I – P.V. : INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL ET DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

❖ ELECTION DU PRESIDENT :

M. Minssieux rappelle que l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Minssieux fait appel à candidature ; il propose sa candidature en tant que délégué de la commune de Brignais.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- 🕒 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- 🕒 Bulletins litigieux : 0
- 🕒 Bulletins blancs : 2
- 🕒 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 21
- 🕒 Majorité absolue : 11

A obtenu :

M. Paul MINSSIEUX 21 voix

M. Paul MINSSIEUX ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et est immédiatement installé.

Arrivée de Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA.

M. Minssieux remercie les participants pour la confiance qu'ils lui accordent. Il estime que sa fonction de Président du SMAGGA est captivante, avec des missions très intéressantes qui répondent aux attentes de la population et qui concernent différents milieux (monde agricole, riverains, partenaires...). Ce travail se fait en étroite collaboration avec des permanents possédant de grandes convictions. M. Minssieux estime que le SMAGGA est un syndicat riche qui enrichit les élus qui s'y investissent.

❖ D -2014-17 : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

M. Minssieux rappelle que le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Il propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à six. Il propose également de fixer la composition du bureau de la façon suivante : le Président, les six Vice-Présidents, un secrétaire et quatre autres membres, soit douze membres au total.

Il propose un vote à main levée, qui est accepté par les participants.

M. Minssieux propose l'adoption de la détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du bureau, telle que présentée.

Adoption, à l'unanimité, de la composition du bureau telle que présentée.

En réponse à Mme Blondeau, M. Minssieux précise que la durée du mandat des élus au SMAGGA est la même que celle d'un mandat municipal.

❖ **ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

M. Minssieux présente les quatre délégations qui seront réparties sur les 6 Vice-Présidents :

- Travaux et technique
- Finances
- Communication et EDD
- Qualité de l'eau et lutte contre les inondations.

Le vote pour l'élection des Vice-Président a lieu dans les mêmes formes que l'élection du Président. Les délégations de chaque Vice-Président seront décidées ultérieurement par arrêtés du Président.

✚ **ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT**

M. Minssieux fait appel à candidature.

M. Fromont propose sa candidature. Dans le précédent mandat, il était Vice-Président en charge des travaux et de la technique. Il souhaite continuer à s'investir sur ce volet, et notamment dans les deux tranches de travaux de protections locales contre les crues trentennales qui restent à réaliser.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- 🕒 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24
- 🕒 Bulletins litigieux : 0
- 🕒 Bulletin blanc : 1
- 🕒 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 23
- 🕒 Majorité absolue : 12

A obtenu :

M. Christian FROMONT 23 voix

M. Christian FROMONT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier Vice-Président et est immédiatement installé.

✚ **ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT**

M. Minssieux fait appel à candidature.

M. Servanin propose sa candidature. Il est en charge des finances depuis 13 ans dans sa commune et a assuré les fonctions de Vice-Président du SMAGGA en charge des finances pendant les 6 dernières années. Il souhaite continuer à mettre son expérience pour travailler, entre autre, à la maîtrise des dépenses de fonctionnement du SMAGGA.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- 🕒 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24
- 🕒 Bulletins litigieux : 0
- 🕒 Bulletins blancs : 2
- 🕒 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22
- 🕒 Majorité absolue : 12

A obtenu :

M. Bernard SERVANIN 22 voix

M. Bernard SERVANIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième Vice-Président et est immédiatement installé.

✚ **ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT**

M. Minssieux fait appel à candidature.

M. Jullian propose sa candidature. Il précise qu'il était Vice-Président en charge de la communication lors du dernier mandat et qu'il a trouvé un très grand intérêt au travail de préparation du 2nd CRG. La signature d'un contrat de rivière permet d'obtenir des financements conséquents pour les 113 actions à mener. Les financeurs étant exigeants en termes de retour, un gros travail de communication doit être fait au cours de ce 2nd CRG. Il rappelle que des outils de communication importants existent déjà au SMAGGA (site internet, rapport annuel d'activité, journal SMAGGAzine...) et qu'il garde intacte sa motivation pour développer et progresser sur les actions à réaliser au cours de ce nouveau mandat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- 🕒 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24
- 🕒 Bulletins litigieux : 0
- 🕒 Bulletin blanc : 1
- 🕒 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 23
- 🕒 Majorité absolue : 12

A obtenu :

M. Charles JULLIAN 23 voix

M. Charles JULLIAN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième Vice-Président et est immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

M. Minssieux fait appel à candidature.

M. Gérard GRANADOS propose sa candidature. Il rappelle qu'il était secrétaire au sein du bureau lors du dernier mandat et que la thématique de la protection de la qualité de l'eau lui tient particulièrement à cœur. Dans le cadre du 2nd CRG, de nombreuses actions doivent se mettre en place pour lutter contre les pollutions (industrielles, agricoles, domestiques...) et il souhaite s'investir dans ces actions au cours de ce nouveau mandat.

Arrivée de M. Michel MONNET qui laisse sa place à M. Guedon pour la suite des votes et qui s'installe dans le public.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- 🕒 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24
- 🕒 Bulletins litigieux : 0
- 🕒 Bulletins blancs : 3
- 🕒 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 21
- 🕒 Majorité absolue : 11

A obtenu :

M. Gérard GRANADOS 21 voix

M. Gérard GRANADOS, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé quatrième Vice-Président et est immédiatement installé.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

M. Minssieux fait appel à candidature.

M. Jean-Louis GERGAUD propose sa candidature. Il rappelle que, lors du dernier mandat, il était Vice-Président en charge de la lutte contre les inondations et la protection contre les crues. Il précise que sa commune, Montagny, a été souvent touchée par les crues du Garon. Un gros travail a été réalisé ces dernières années par le SMAGGA avec plusieurs tranches de travaux de protection contre les crues trentennales sur les communes de l'aval. Il est très intéressé par tous les autres projets de protection contre les crues à prévoir au cours de ce nouveau mandat (achats de terrains, barrages écrêteurs...).

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- 🕒 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24
- 🕒 Bulletins litigieux : 0
- 🕒 Bulletins blancs : 3
- 🕒 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 21
- 🕒 Majorité absolue : 11

A obtenu :

M. Jean-Louis GERGAUD 21 voix

M. Jean-Louis GERGAUD, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé cinquième Vice-Président et est immédiatement installé.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

M. Minssieux fait appel à candidature.

M. Loïc BIOT et Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA se portent candidats.

M. Loïc BIOT, nouvel élu du SMAGGA et de la commune de Mornant, explique qu'il travaille dans le monde agricole et qu'il est un jeune père de famille. Il souhaite être Vice-Président du SMAGGA pour créer des passerelles entre le SMAGGA et le monde agricole et éducatif.

Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA rappelle qu'elle a travaillé au SMAGGA comme déléguée de la commune de Givors, au cours de l'avant-dernier mandat. Lors du dernier mandat, elle était Co-Présidente du Contrat de rivière

du Gier avec Saint-Etienne Métropole, contrat signé l'an dernier et a donc participé au montage des dossiers avec tous les partenaires et qu'elle souhaite aujourd'hui mettre son expérience au profit du contrat de rivière du Garon, tant au niveau de la communication, du travail auprès des enfants, de la protection de la faune et la flore du bassin versant et de la protection contre les crues.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- 🕒 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24
- 🕒 Bulletins litigieux : 0
- 🕒 Bulletins blancs : 2
- 🕒 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22
- 🕒 Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

M. Loïc BIOT 12 voix
Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA 10 voix

M. Loïc BIOT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé sixième Vice-Président et est immédiatement installé.

En réponse à Mme BLONDEAU qui souhaite connaître le rôle des membres du bureau, M. Minssieux précise qu'ils sont chargés de préparer en amont les réunions du Comité Syndical et de travailler sur des thématiques qui apparaissent au fil du temps (politique foncière pour préserver les zones d'expansion de crue ou réforme des rythmes scolaires qui peuvent avoir des conséquences sur les animations du SMAGGA, par exemple pour l'an dernier). Les membres du bureau partagent une réflexion avant de débattre avec tous les élus en comité.

Il y a 5 à 6 comités syndicaux par an, précédés chacun d'une réunion des membres du bureau.

M. Jullian rajoute qu'un travail préparatoire au comité est également réalisé au sein des différentes commissions.

Mme Spacagna précise qu'une présentation du syndicat et de ses compétences sera faite lors du prochain comité syndical ; les délégués peuvent également lire le rapport d'activité et aller sur le site internet du SMAGGA pour avoir des informations.

M. Minssieux propose aux nouveaux délégués de prendre du temps pour décider s'ils veulent intégrer le bureau ; avec l'accord du Comité syndical, il décide de renvoyer à la prochaine séance l'élection des quatre autres membres du bureau.

M. Minssieux explique aux nouveaux élus que le CRG est géré par le SMAGGA. Il s'agit d'un outil institutionnel, regroupant une cinquantaine de partenaires (représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et E.P.C.I., et des usagers du territoire). Ils sont chargés de mener à bien les 113 actions prévues au CRG de 2013 à 2018. Pour chaque objectif, des plans de financement sont prévus. Le Contrat de rivière est un outil puissant pour doper les réalisations sur un territoire.

ELECTION DU SECRETAIRE DU BUREAU

M. Minssieux propose la candidature de M. Roger VIVERT (*excusé au comité de ce jour*) qui est un acteur important au sein du SMAGGA et qui est maire de Thurins, commune fortement touchée par les inondations.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- 🕒 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24
- 🕒 Bulletins litigieux : 0
- 🕒 Bulletin blanc : 1
- 🕒 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 23
- 🕒 Majorité absolue : 12

A obtenu :

M. Roger VIVERT 23 voix

M. Roger VIVERT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé secrétaire et est immédiatement installé.

Départ de M. Odo (qui donne pouvoir à M. Gergaud)

M. Minssieux demande aux délégués, qui étaient présents au comité du 17 février 2014, s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu de cette réunion

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce compte rendu.

Adoption, à l'unanimité, du compte rendu du comité syndical du 17 février 2014, par les 7 délégués de l'assemblée qui y étaient présents.

III – D – 2014-18 : DELEGATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU PRESIDENT

M. Minssieux précise que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet à l'assemblée délibérante de déléguer au Président une partie de ses attributions, à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi :

- vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- approbation du compte administratif,
- dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- adhésion de l'établissement à un établissement public,
- délégation de la gestion d'un service public,
- dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

M. Minssieux propose la délégation des attributions suivantes :

- déposer plainte au nom du syndicat avec ou sans constitution de partie civile, notamment pour la réparation des dommages suivants : agressions subies par les agents ou les Elus, vols et dégradations des biens appartenant au syndicat ou à ses agents, et sans limitation de montant, pollutions des milieux aquatiques,
- transactions immobilières, acquisitions, ventes de terrains bâtis ou non bâtis,
- prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- Ⓢ à court, moyen ou long terme,
- Ⓢ libellés en Euro,
- Ⓢ avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- Ⓢ au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable) à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- Ⓢ des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- Ⓢ la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- Ⓢ la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- Ⓢ la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Ouvertures de crédit de trésorerie dans la limite d'un montant de 450 000.00 Euros d'une durée maximale de 12 mois, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comportant un ou plusieurs index parmi les index suivants : TAM, TAG, EONIA, T4M, EURIBOR, Taux fixe.

Opérations de réaménagement de la dette aux fins de procéder à des remboursements anticipés des emprunts souscrits, avec ou sans indemnité compensatrice, et de contracter tout contrat de prêt de substitution dans les conditions et limites fixées dans sa délégation de réaliser les emprunts, afin de permettre la mise en œuvre rapide d'opérations de gestion financière, notamment en ce qui concerne la gestion de la dette et les arbitrages entre index, et d'optimiser ainsi en continu la charge des frais financiers.

- passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistres y afférentes,
- acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- autorisation d'ester en justice devant n'importe quelle juridiction et pour tout type de contentieux pour le compte du syndicat,
- fixation, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), du montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- passation des conventions annuelles pour la mise à disposition des brigades de rivière,
- passation des conventions avec les propriétaires riverains des cours d'eau du bassin versant et les propriétaires d'ouvrages en rivière pour la réalisation des opérations d'entretien et de travaux,
- renouvellement de l'adhésion aux associations dont le Syndicat est membre.
 - Concernant la passation des conventions annuelles pour la mise à disposition des brigades de rivière, M. Minssieux explique que l'entretien des berges revient normalement aux propriétaires riverains ; ces derniers n'entretenant pas forcément leur berge, le Département du Rhône a mis à disposition du SMAGGA une brigade de rivière qui se charge de ce travail ; pour cela, la signature d'une convention avec le riverain est nécessaire.
 - Le renouvellement de l'adhésion aux associations dont le Syndicat est membre concerne l'adhésion à l'Association Rivière Rhône-Alpes.

M. Minssieux propose d'adopter les délégations au Président pour exercer les attributions déléguables, telles que présentées, et à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution desdites décisions.

Adoption à l'unanimité des délégués présents.

IV – D-2014-19 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

M. Minssieux rappelle que les articles L.5211-12 et R.5212-1 du CGCT précisent que l'indemnité est déterminée par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal (IBT) de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour le SMAGGA, le taux maximum (tranche de population de 50 000 à 99 999 habitants) est de :

- Président : 29.53 % (soit 1 122.57 € bruts mensuels)
- Vice-Présidents : 11.81 % (soit 448.95 € bruts mensuels).

M. Minssieux propose de ne pas changer les montants par rapport au précédent mandat.

Il propose donc d'adopter le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents comme suit, à compter du 26 avril 2014 :

- Président : 15 % de l'IBT, soit 570.22 € bruts mensuels,
- Vice-Présidents : 5 % de l'IBT, soit 190,07 € bruts mensuels.

Ces indemnités seront versées trimestriellement.

Adoption à l'unanimité des délégués présents.

V – PROCES-VERBAL : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. Minssieux rappelle que, conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, le Comité Syndical doit procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres. Il précise que cette commission doit être constituée :

- du Président du syndicat, membre de droit (ou son représentant),
- de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus en son sein par l'assemblée délibérante.

Cette élection a lieu au scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; l'élection des titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste.

M. Minssieux fait appel à candidature.

Candidature : LISTE A	M. Christian FROMONT	1 ^{er} candidat
	M. Bernard SERVANIN	2 ^{ème} candidat
	M. Jean-Louis GERGAUD	3 ^{ème} candidat
	M. Loïc BIOT	4 ^{ème} candidat
	M. Charles JULLIAN	5 ^{ème} candidat
	M. Gérard GRANGE	6 ^{ème} candidat
	M. Michel BONNARD	7 ^{ème} candidat
	M. Jean-François PERRAUD	8 ^{ème} candidat
	M. Gérard FAURAT	9 ^{ème} candidat
	M. Vincent PASQUIER	10 ^{ème} candidat

Conformément à l'article L.2122-21 du CGCT, une seule liste étant présentée, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste présentée.

M. Minssieux en donne lecture.

Sont nommés membres de la Commission d'Appel d'Offres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 – M. Christian FROMONT	6 – M. Gérard GRANGE
2 – M. Bernard SERVANIN	7 – M. Michel BONNARD
3 – M. Jean-Louis GERGAUD	8 – M. Jean-François PERRAUD
4 – M. Loïc BIOT	9 – M. Gérard FAURAT
5 – M. Charles JULLIAN	10 – M. Vincent PASQUIER

VI – CONSTITUTION DES COMMISSIONS

M. Minssieux propose les commissions de travail suivantes :

- Commission technique/travaux,
- Commission communication et EDD,
- Commission des finances,
- Commission qualité de l'eau et protection de la ressource (qui n'existait pas auparavant).

Le Président est Président de droit de ces commissions.

❖ COMMISSION TECHNIQUE/TRAVAUX

M. FROMONT, ancien Vice-Président en charge de la technique et des travaux, explique que cette commission est chargée d'étudier les dossiers de travaux à lancer, de décider des modalités d'appel d'offres, de décider du choix des entreprises pour les marchés en MAPA, d'assurer le suivi des chantiers...

M. Minssieux fait appel à candidature.

Se portent candidats : Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA, Mme Martine RIBEYRE, Mme Catherine DI FOLCO, M. Christian FROMONT, M. Daniel CHAVASSIEUX, M. Vincent PASQUIER.

❖ COMMISSION COMMUNICATION ET EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

M. Jullian précise que cette commission aura deux Vice-Présidents, un pour la communication et un pour l'EDD. Il explique que, pour la communication, ses membres travaillent notamment sur les supports de communication du SMAGGA (rapport d'activité, journal SMAGGAzine, site internet), sur les publications spécifiques sur les enjeux du SMAGGA (guide du jardinage sans pesticides...), sur la conférence annuelle « Les entretiens du Garon » (en 2013, sur les Zones Humides).

Sur de nombreuses actions du SMAGGA, la communication est un volet important. Les membres travaillent en collaboration étroite avec le chargé de communication du SMAGGA, M. Sébastien LAURENT.

Pour l'EDD, les membres de la commission travaillent sur le programme d'animations proposé aux enfants de cycle III des écoles primaires du territoire (ainsi que les enfants de 6 à 12 ans des Accueils Collectifs de Mineurs) ; M. Jullian précise que ce programme représente environ 150 demi-journées d'animations dispensées dans l'année, par des associations partenaires (Naturama, FRAPNA, Fédération de Pêche...).

Il n'est pas question pour ces associations de réaliser des animations toutes faites ; il s'agit pour elle de présenter des animations en lien avec les compétences du SMAGGA et adaptées à son territoire. Elles doivent également y associer les élus et les associations de patrimoine.

La commission doit également veiller au lien avec l'Education Nationale.

Les nouveaux rythmes scolaires seront vraisemblablement à l'ordre du jour de la prochaine commission.

M. Minssieux fait appel à candidature.

Se portent candidats : Mme Danièle BLONDEAU, M. Charles JULLIAN, M. Loïc BIOT, M. David SEGURA, M. Jean BUFFENOIR.

❖ **COMMISSION QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA RESSOURCE**

M. Minssieux indique que cette commission est une proposition nouvelle, en lien avec les actions prévues au 2nd CRG. Il fait appel à candidature.

Se portent candidats : M. Gérard GRANADOS, M. Charles JULLIAN, M. Jérôme LACOSTE-DEBRAY.

❖ **COMMISSION DES FINANCES**

M. Servanin rappelle que les membres de cette commission travaillent en étroite collaboration avec Mmes Spacagna et Fargeas.

M. Minssieux fait appel à candidature.

Se portent candidats : M. Bernard SERVANIN, M. Jean BUFFENOIR.

Le Comité Syndical prend acte des commissions ainsi constituées.

En réponse à M. Jullian, M. Minssieux indique que d'autres délégués, après plus ample réflexion, peuvent se rajouter ultérieurement aux membres de ces commissions.

VII – D-2014-20 : DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LES ELUS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

M. Minssieux rappelle que le SMAGGA adhère au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2006. Il y a nécessité de désigner un délégué des élus (ainsi qu'un délégué des agents – *Mme Audureau pour le SMAGGA*). Les délégués locaux sont les représentants du CNAS auprès de leur structure, qu'ils représentent en retour au sein des instances du CNAS.

Le délégué représentant les élus est désigné par l'organe délibérant.

M. Minssieux fait appel à candidature.

M. Bernard SERVANIN se porte candidat en tant que délégué élu.

M. Minssieux propose l'adoption de la désignation de M. Bernard SERVANIN en tant que représentant des élus au CNAS.

Adoption à l'unanimité des délégués présents.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- En réponse à M. PERRAUD, M. Minssieux confirme que les convocations et les compte rendus des Comités Syndicaux sont envoyés aux titulaires et aux suppléants.
- M. Minssieux fait savoir aux participants que le prochain Comité Syndical du SMAGGA a été fixé au JEUDI 22 MAI 2014 à 17 h 30 à la Maison Intercommunale de l'Environnement (MIE).

Contrairement à ce qui a été annoncé lors du comité du 25 avril, le prochain Comité Syndical aura lieu le :

LUNDI 19 MAI 2014 à 17 h 30 au siège du SMAGGA

Cette date sera confirmée par l'envoi d'une convocation.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.

**Le Président
Paul MINSSIEUX**